



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Substitut de plomb

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Substitut de plomb

Numéro du produit CPS301

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur TETROSYL FRANCE
ZAC du Moulin
40, avenue Clément Ader
59118 WAMBRECHIES
TEL: 03 20 28 06 30
qualite@tetrosyl-france.com

Fabricant TETROSYL FRANCE
ZAC du Moulin
40, avenue Clément Ader
59118 WAMBRECHIES
TEL: 03 20 28 06 30
qualite@tetrosyl-france.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)161 764 5981

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304

Dangers pour l'environnement Non Classé

Environnement Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Substitut de plomb

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Mentions de mise en garde	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols. P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P331 NE PAS faire vomir. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Contient	DISTILLATES (PETROLEUM) <3% DMSO EXTRACT (IP 346), POTASSIUM 1,2-BIS(2-ETHYLHEXYLOXYCARBONYL)ETHANESULPHONATE, PETROLEUM DISTILLATES, HYDROTREATED LIGHT, HYDROCARBON, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, AROMATICS (2-25%)
Mentions de mise en garde supplémentaires	P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

DISTILLATES (PETROLEUM) <3% DMSO EXTRACT (IP 346)			60-100%
Numéro CAS: 64742-55-8	Numéro CE: 265-158-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487077-29-0000	
Classification Asp. Tox. 1 - H304			

Substitut de plomb

POTASSIUM 1,2-BIS(2-ETHYLHEXYLOXYCARBONYL)ETHANESULPHONATE		10-<30%
Numéro CAS: — Numéro CE: 231-308-5		
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318		
PETROLEUM DISTILLATES, HYDROTREATED LIGHT		5-<10%
Numéro CAS: — Numéro CE: 265-149-8		
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Asp. Tox. 1 - H304		
HYDROCARBON, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, AROMATICS (2-25%)		3-<5.0%
Numéro CAS: — Numéro CE: 919-164-8		
Classification STOT RE 1 - H372 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 3 - H412		
NAPHTHALENE		<0.1
Numéro CAS: 91-20-3 Numéro CE: 202-049-5 Facteur M (aigu) = 1 Facteur M (chronique) = 1		
Classification Acute Tox. 4 - H302 Carc. 2 - H351 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.
Inhalation	Consulter un médecin si une gêne persiste. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin. Des symptômes d'oedème pulmonaire (essoufflement) peuvent se développer jusqu'à 24 heures après l'exposition. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si de grandes quantités ont été ingérées. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

Substitut de plomb

Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Rincer à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Ne pas frotter l'oeil. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Les effets peuvent être retardés. Garder la personne touchée en observation.
Inhalation	Aucun symptôme particulier connu.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Irritation cutanée. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites. Des ampoules peuvent se former.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur. Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
------------------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche. Eau. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
---------------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Aucune règle de comportement particulière n'est prescrite en raison de la faible quantité de produit manipulée. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Quitter immédiatement la zone de danger.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants. Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux.
----------------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Substitut de plomb

Méthodes de nettoyage

Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Éliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Maintenir les conteneurs verticaux. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

NAPHTHALENE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 50 mg/m³

C2

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

C2 = Substances préoccupantes en raison d'effets cancérigènes possibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment.

Substitut de plomb

Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané. Prévoir une fontaine oculaire.
Mesures d'hygiène	Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Ambré. Marron.
Odeur	Odeur d'huile.
Point de fusion	Indéterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100°C @ 1.013 hPa
Point d'éclair	65°C
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	0.888g/cm ³ @ 20°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé.
Température de décomposition	Indéterminé.
Viscosité	20 mm ² /s @ 40°C

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucun.
----------------------------	--------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir fortement avec le produit: Métaux alcalino-terreux. Métal fritté.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Pas de risques particuliers de stabilité.
---------------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Substitut de plomb

Possibilité de réactions dangereuses Non applicable.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants puissants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) KEROSENE

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 000,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) KEROSENE

Toxicité aiguë - inhalation

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) KEROSENE

Danger par aspiration

Danger par aspiration Danger d'aspiration en cas d'ingestion.

Inhalation

Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

Ingestion

Danger d'aspiration en cas d'ingestion.

Contact cutané

Irritant pour la peau.

Contact oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Dangers chroniques et aigus pour la santé

Ce produit chimique peut être dangereux par inhalation et ou s'il est touché. Ce produit est corrosif. Ce produit peut provoquer une irritation cutanée et oculaire. Un contact prolongé peut provoquer des brûlures. Peut provoquer des lésions internes sévères. Les vapeurs de ce produit peuvent être dangereuses par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Voie d'exposition

Inhalatoire Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire. Absorption cutanée

Considérations médicales

Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

Substitut de plomb

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson NOEC, : > 0.01 - <= 0.1 mg/l,
KEROSENE

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques NOEC, : > 0.1 - <= 1.0 mg/l,
KEROSENE

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Indéterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

Coefficient d'adsorption/désorption Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non applicable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Entériner les procédures d'élimination avec un ingénieur environnement et les réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

Substitut de plomb

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Publié par Health & Safety Department

Date de révision 09/04/2019

Révision 15

Remplace la date 18/03/2019

Statut de la FDS Approuvé.

Mentions de danger dans leur intégralité

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.